

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 41

Artikel: "Qui casse les verres, les paie"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 9 octobre 1915 : Le magister de Couvet. — « Qui casse les verres, les paie ». — Le mobilier d'un gentilhomme vaudois en 1618 (M. R.). — Lé dou villho (E. B.). — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme à Villeneuve, par J.-J. Porchat (A suivre).

LE MAGISTER DE COUVET

Ce qui suit est extrait de l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel*, gros ouvrage publié par le Département de l'instruction publique à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914, à Berne, et du centenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération suisse. C'est le récit d'un pasteur qui dépeint la situation des écoles au début du XIX^{me} siècle.

J'ai commencé l'école à Couvet, à l'âge de cinq ans, en 1819, d'abord sur la longue poutre carrée qui servait de bancs aux abé-cédaires, puis à la petite table plate de ceux qui se mettaient à écrire, puis aux grandes tables à double pupitre, qui allaient d'un bout de la salle à l'autre, et enfin à la « table d'honneur » ; c'était toute une hiérarchie à parcourir. Notre maître d'école s'appelait Isaac-H. Perset. C'était un petit homme de poudre, de la pâte dont on fait les despotes, vêtu souvent d'une anglaise grise, ce qui lui avait valu le surnom de *Petit-Gris*. Pendulier par première vocation, et bon pendulier, il était devenu régent par seconde vocation, et il passait alors pour un régent distingué ; mais il était d'une sévérité qui frisait la cruauté et mettait sa gloire à tout faire trembler devant son froncement de sourcil. Les tolets pleuvaient sous une large règle et sur des bouts de doigts tout bleus, pour chaque tache d'encre et pour chaque faute aux pages d'écriture ; la verge de baleine sillonnait les épaules ; un caveau servait de prison, et une bûche de bois anguleuse était placée sous les genoux des récidivistes. Aussi comprendra-t-on que, le chemin de l'école passant tout près d'une forêt, nous ayons quelquefois, mon frère et moi, obliqué à gauche, lorsqu'à 9 heures ou à 1 heure après-midi, re-entassait le lén sinistre de la cloche de l'école ; nous allions faire l'école buissonnière sur la mousse, au pied ou au sommet des sapins, dans le voisinage des écureuils et aux gaies chansonnées des oiseaux...

Les leçons d'écriture ne se donnaient pas mal, en tant que le maître écrivait bien lui-même et composait d'excellents modèles. Un jour que, la pipe appuyée sur la table, il avait exécuté un modèle dont il était particulièrement content, il le présenta à l'un de ses voisins, boulanger de son état, et lui adressa, avec l'air de modeste satisfaction de quelqu'un qui s'applaudit d'avoir produit un chef-d'œuvre, la question d'usage :

— Eh ! bien, qu'en dites-vous ?

— Oui, oui, lui répondit le brave boulanger, c'est bien lisable !

Eloge qui parut sans doute fort mince au calligraphe, et qui était cependant le meilleur qu'on put faire de son art, n'en déplaise à beaucoup de sommités de nos jours, petites ou grandes, qui s'imaginent que plus leur écriture est

illisible et hiéroglyphique, plus ils sont de profonds penseurs !...

Les leçons de lecture étaient fort ennuyeuses, lorsqu'on employait le Nouveau Testament comme livre d'exercice. L'arithmétique était poussée assez loin, jusqu'aux règles de change, jusqu'à l'éternel problème du bassin de fontaine avec ses trois ou quatre ouvertures ; mais elle se faisait machinalement... Il n'était pas question d'histoire suisse dans notre école... Ce que notre maître enseignait peut-être le mieux, c'était l'orthographe, parce qu'il avait le bon esprit de ne nous faire apprendre aucune grammaire, pas même la petite L'Homond, se bornant à nous exposer les règles de vive-voix, et à nous les faire répéter jusqu'à ce que nous les eussions bien retenues.

Il n'y avait que deux ou trois beaux jours dans notre vie d'écoliers, c'étaient les jours de *visites*, ces jours que M. Fritz Berthoud a si bien décrits dans l'un de ses spirituels ouvrages. Ces visites avaient lieu à la fin de l'hiver. La commission d'éducation composée de notabilités (plus ou moins notables) arrivait en grande tenue, M. le pasteur, président, en tête. Le sévère pédagogue avait déposé son anglaise grise et son regard terrifiant, et prenait l'air paternel, presque gracieux, surtout quand l'examen réussissait à son gré. La dictée, en style cicéronien, était de difficulté moyenne ; l'arithmétique était appréciée d'après un système qui tenait compte à la fois de la rapidité de l'exécution et de l'exactitude du résultat. Des prix en argent, très nombreux et accessibles pour tous les élèves, excitaient le zèle de ceux-ci. Une bonne écriture ou des progrès marqués se payaient deux batz ; une bonne lecture, sans liaisons fausses ou omises, se payait autant ; la science orthographique était mieux rétribuée : une dictée sans faute rapportait cinq batz, et il en était de même de la science du calcul.

Si les jours ordinaires de l'école étaient nébuleux et sombres, d'autant plus sereins et lumineux étaient les jours de vacances. Les vacances ordinaires avaient lieu aux foires du village, foires qui attiraient quelques marchands forains sous quelques baraques improvisées. Avec quelle joie la veille déjà nous contemplions les préparatifs de construction ! Parmi les bancs des marchands, deux surtout me retenaient longtemps : celui du vendeur de livres, Girardet, du Locle, tout couturé de petite vêrole, et dont je possède encore quelques volumes, bien souvent lus et relus ; l'autre banc était celui de bric-à-brac, de couteaux, de *rebibes*, etc., de François *du bon rencontre*.

Trois demi-journées chaque semaine étaient réservées pour les prières publiques, le lundi et le mardi matin, et le samedi après-midi, demi-journées bénies par les enfants ; en échange, les vacances proprement dites se réduisaient à quinze jours au milieu de l'été, si je ne me trompe, à huit jours en automne.

Mais pour nous, enfants de la campagne, il y avait dispense d'école chaque fois que les travaux des champs réclamaient notre collaboration.

Où pourrait-il être mieux ? — Poussé à bout par une interminable série de déboires conjugaux, un de nos concitoyens se pendit, l'autre jour, dans les taillis des Biotlettes. On ramena le corps, le soir même, à sa femme. Elle parut plus étonnée qu'affligée. Un médecin, requis par le juge de paix, pour les constatations d'usage, s'adressa à elle en ces termes :

— Madame, il se peut que je vienne trop tard ; néanmoins je vais faire mon possible pour rappeler votre mari à la vie...

— A quoi bon, monsieur le docteur ! Où pourrait-il être mieux que là où il est ?

« QUI CASSE LES VERRES, LES PAIE »

Voici un précepte incontestable et bien souvent rappelé. Il semble qu'il ait existé de tout temps, car il a toujours été évident que c'est à qui cause un dommage de le réparer.

Eh bien ce proverbe a une origine qui ne se perd nullement dans la nuit des temps, comme on pourrait le croire. Son origine ne remonte pas au-delà de 1475 ; elle est même assez curieuse.

Un vitrier ambulant fut heurté par un passant dans la rue des Prouvaires qui débouchait alors à Saint-Eustache.

Cet ouvrier était en train de poser des vitres au rez-de-chaussée d'un grand hôtel appartenant à un riche épicier nommé Laurent Herbelot. La hotte du vitrier fut culbutée et plusieurs vitres brisées. « Peste soit de vous ! dit Laurent en passant, vous êtes cause que la demeure dans laquelle doit venir demain loger le roi de Portugal ne sera point close ; les carreaux manqueront aux fenêtres. »

Le passant tout confus se disposait à s'esquiver, quand le vitrier, le prenant à la gorge, lui dit :

— Halte-là, mon damoiseau, ne fuyez point si vite, régions nos comptes ; qui casse les vitres les paie !

— Et combien ?

— 15 sols par vitre ; il y en a quatre.

Le passant paya 3 livres et s'éloigna.

Le proverbe se popularisa. Les cabaretières se l'approprièrent, et, comme chez eux on casse beaucoup de verres, ils pendirent à leur porte, à l'adresse des ivrognes, un écrit auquel cet avertissement : « Qui casse les verres les paie ! »

La communauté des vitriers de Paris fixa depuis cette époque à 40 sols le prix de toute vitre brisée à la devanture d'une boutique, quelle que fût sa grandeur, lorsque le bris était dû à un accident fortuit. Ce fut un tarif qui resta longtemps en usage.

Enfantine. — Une gentille fillette de trois ans demande, d'un petit ton impérieux, quelque faveur à son papa qui la lui refuse. Elle insiste.

— Non, répète le papa, tu ne l'auras pas.

Alors, l'enfant, d'un air très résolu :

— Je veux, quand j'ai dit : je veux.